

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUILLET 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisonnelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mme. Tatiana DAUVEL, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 25 juin 2026 conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mme Tatiana DAUVEL, M. Jürgen VERLEUR, Mme Cécile GENDRON-BOULAY, M. Guillaume TESTIER, M. Régis RENOU, Mme Isabelle JANNIN, Mme Laurence COLLET, M. Frédéric MARIÉ, M. Baptiste SOUTON, Mme Julie LE ROCH, Mme Charlène LEPAGE, M. Kévin GAUDRON.

Etaient absents excusés : Mme Hélène BRETONNIER, Mme Lauriane CAUCHON, M. Gabriel DRONY.

Secrétaire de séance : M. Guillaume TESTIER

20h00 : le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Révision des tarifs cantine-garderie pour l'année scolaire 2026-2027
- 2 - Désignation du coordonnateur communal - recensement population 2027
- 3 - Demande de financement classe de neige 2027
- 4 - Renouvellement téléphonie
- 5 - Projet lotissement
- 6 - Compte rendu de la commission bâtiments
- 7 - Compte rendu de la commission communication
- 8 - D.E.T.R.

QUESTIONS DIVERSES

ADOPTION DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2026

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de séance précédente du 05 mai 2026. Les délibérations correspondantes ont régulièrement été transmises au service du contrôle de légalité des services de la Préfecture.

Vu les articles L2121-15 et L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet du procès-verbal,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 05 mai 2026

1 - RÉVISION DES TARIFS CANTINE-GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 (Del 2026-038)

Madame le Maire informe que les tarifs de la société Convivio ont augmenté de 1.53%

RÉVISION RESTAURATION SCOLAIRE

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité, de fixer les tarifs de la restauration scolaire, année scolaire 2026-2027, à compter du 1^{er} septembre 2026, comme suit :

REPAS ENFANT	4.30 €
REPAS ADULTE	7.60 €

RÉVISION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité, de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire, année scolaire 2026-2027, à compter du 1^{er} septembre 2026, comme suit :

GARDERIE DU MATIN, forfait 1.50 €

(pour une présence : entre 07h30 et 10 minutes avant l'entrée en classe)

GARDERIE DU SOIR, forfait pour une heure 1.50 €

(Par heure de présence : entre 16h30 et 18h30)

2 - DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL - RECENSEMENT POPULATION 2027 (Del 2026-039)

Le recensement de la population devrait avoir lieu en du 21 janvier au 20 février 2027 et pour cela, il faut à nouveau renommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de désigner Sandra GENDRY comme coordinateur communal pour la période de recensement de la population de la commune de Maisoncelles-du-Maine,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3 - DEMANDE DE FINANCEMENT CLASSE DE NEIGE 2027 (Del 2026-040)

Madame le Maire présente une demande de Monsieur Labasque Grégory, directeur de l'école publique du Bignon-du-Maine, concernant le projet d'une classe de neige pour la classe CE2/CM1/CM2. Le séjour aura lieu courant premier semestre 2027 pour une durée de 9 jours avec PEP53. La répartition du coût se faisait, les séjours précédents, sur la base d'un tiers entre les familles, l'Association des Parents d'Elèves et 150 € pour les municipalités, au prorata des élèves de chacune des communes du RPI. Monsieur Labasque informe que les coûts ont nettement augmenté. Afin de les réduire, une vente de viennoiseries et un loto en ligne auront lieu dans l'année scolaire prochaine. Lors de la classe de neige de 2022, les communes ont participé à hauteur de 150€, insuffisante au regard des augmentations. A titre indicatif, il y a aura 21 élèves à partir dont 8 de Maisoncelles. Le Maire du Bignon-du-Maine propose aux communes de participer à hauteur de 180 euros par enfant.

Après discussion, le conseil municipal a décidé de suivre la proposition de Monsieur le Maire du Bignon-du-Maine (9 pour et 3 abstentions) et de participer à hauteur de 180 euros. Le conseil autorise le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

4 - RENOUELEMENT TÉLÉPHONIE (Del 2026-041)

Madame le Maire informe les conseillers que nous arrivons à la fin de notre engagement téléphonie auprès de Bouygues telecom/Ody.c. Après consultation auprès de deux opérateurs téléphonie, le tarif proposé par Bouygues/Ody.c de 177.61 HT par mois est le plus intéressant avec les prestations demandées.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte de renouveler pour 5 années auprès de Bouygues/Ody.c pour un montant de 177.61 € HT par mois et autorise Madame le Maire à signer les documents s'y référant.

5 - PROJET LOTISSEMENT (Del 2026-042)

Madame le Maire informe les conseillers qu'une réévaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT : est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire) aura lieu en 2027 et aura un impact sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi). Il apparaît dans cette réévaluation, une diminution de surfaces constructibles donc de projets de lotissement.

Madame le Maire a contacté 4 cabinets de maîtrise d'œuvre pour lancer le projet du futur lotissement. A ce jour, un seul cabinet a rendu réponse pour un montant de 43 000.00€ HT (est inclus : inventaire des zones humides, étude préliminaire, avant-projet, élaboration permis d'aménager, élaboration du dossier loi sur l'eau, appel d'offres, analyse des offres, suivi et réception des travaux). Madame le Maire propose à la commission d'urbanisme de choisir le cabinet de maîtrise d'œuvre à réception de tous les devis. Elle demande donc un accord de principe pour le choix du cabinet via la décision de la commission urbanisme.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe afin que la commission choisisse le cabinet de maîtrise d'œuvre pour le projet du futur lotissement.

6 - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BÂTIMENTS (Del 2029-043) et (Del 2026-045)

Monsieur Guillaume TESTIER donne un compte rendu de la commission bâtiments. Les portes des écoles (maternelle et classe CP/CE1) ne répondent plus aux normes de sécurité et sont très dégradées. Trois sociétés ont été consultées pour établir des devis concernant le remplacement de ces portes. Après une étude approfondie des propositions, les critères de choix ont été basés sur la qualité des matériaux, la durabilité et le coût. Il a été décidé d'opter pour des portes en aluminium en raison de leur robustesse. Après examen des différents devis, le conseil municipal a choisi de retenir l'entreprise EMAPLAST pour un montant de 13 417.37€ HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le choix de l'entreprise pour le remplacement des portes d'entrées des classes pour un montant de 13 417.37€ HT et autorise Madame le Maire à lancer rapidement la procédure de commande en signant les documents nécessaires.

Par ailleurs, la commission se réunira en septembre pour poursuivre ces réflexions sur des travaux dans la salle polyvalente ainsi que l'entretien du bardage de l'école.

Enfin, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028. La dotation pour la commune est de 16 800.00€ au minimum et 20 160.00€ au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle a été mobilisée à hauteur de 10 080€. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux.

Au regard de ces éléments, les travaux de remplacements des portes des écoles (changement PVC en aluminium) est éligible pour le contrat de territoire. Madame le Maire propose d'affecter cette dotation au projet suivant :

- 1 - Description détaillée : Changement des menuiseries des écoles (changement porte PVC en aluminium)
- 2 - Calendrier prévisionnel : courant second semestre 2026
- 3 - Estimation détaillée des dépenses : 13 417.37€HT pour un total de 16 100,84TTC
- 4 - Plan de financement

RECETTE (HT)	TOTAL (HT)
Département (Contrats de territoire)	8 400.00€
Fonds propres de la commune	5 017.37€
TOTAL	13 417.37€

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire - dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et calendrier des travaux
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire - dotation communale, d'un montant de 8 400.00€

7 - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION

La commission s'est réunie pour discuter de plusieurs points clés concernant la communication de la commune, notamment le bulletin municipal, les réseaux sociaux et le site internet. Pour ce dernier, il a été souligné l'importance de moderniser le site internet afin de le rendre plus attractif et fonctionnel. La possibilité de collaborer avec le site Intramuros a été évoquée pour le développement du site. Il est nécessaire de prendre des renseignements sur leurs services et les coûts associés. Concernant les réseaux sociaux, ils représentent un outil clé pour promouvoir l'attractivité de notre commune et de notre école. En conclusion, la commission s'accorde sur l'importance de renforcer la présence de notre commune en ligne et de développer une communication plus dynamique et attractive.

8 - D.E.T.R. (Del 2026-044)

Madame le Maire a informé les membres du conseil municipal qu'une subvention à hauteur de 30 340.22€ a été attribuée par l'Etat dans le cadre de la dotation des équipements des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour la mise en place d'une chaufferie bois granulés sur le site mairie-école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, acceptent cette subvention d'un montant de 30 340.22€ accordée par l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. pour la mise en place d'une chaufferie bois granulés sur le site mairie-école.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Courrier de Madame la Préfète

Dans ce courrier, il a été notifié que l'UDOGEC renonce au paiement de la contribution concernant un enfant en classe de CM2 ULIS pour l'année scolaire 2023-2024, faute de pouvoir produire un justificatif de domicile de cet enfant.

2 - Augmentation des tarifs du transport scolaire pour les élèves du R.P.I.

Début avril 2026, le conseil régional des Pays de la Loire a décidé d'augmenter les tarifs des transports pour les familles dont les enfants sont scolarisés en RPI. Suite à cette décision, les trois communes : Maisoncelles-du-Maine, Villiers-Charlemagne et Ruillé-Froid-Fonds ont interpellés la Région par un courrier et une conférence de presse afin de faire entendre leurs voix et de demander une diminution de ce tarif. Il en résulte que la Région demeure attachée à un principe d'équité entre les familles utilisant un même service de transport scolaire. A terme, le tarif applicable aux élèves scolarisés en RPI convergera donc vers un tarif commun de 171€ par an, déjà acquitté aujourd'hui par plus de 95% des familles utilisant les transports scolaires régionaux. Toutefois, suite aux demandes formulées par les élus, le tarif applicable aux élèves concernés sera de 117€ à compter de la rentrée scolaire 2026, avant une évolution progressive les années suivantes.

3 - Maillage scolaire

La DSDEN a convoqué les communes en RPI pour discuter des enjeux liés à la carte scolaire, en présence du Directeur Académique et de Monsieur le Sous-Préfet. Cette réunion visait à aborder les orientations scolaires dans le contexte actuel de baisse des effectifs. La diminution des effectifs a conduit à envisager deux scénarios pour le RPI Maisoncelles/La Bignon :

- Fermeture de la classe du Bignon avec un rapatriement des élèves vers l'école de Maisoncelles
- Fermeture de l'école du Bignon avec une orientation des élèves vers l'école de Meslay tandis que les élèves de Maisoncelles seraient dirigés vers Entrammes.

Madame le Maire a répondu qu'il était inenvisageable d'accepter ces deux scénarios pour le RPI. Au contraire, il privilégie une réflexion visant à renforcer l'attractivité du RPI, notamment en favorisant le retour des élèves scolarisés à l'extérieur. Il est toutefois constaté une insuffisance de solutions de garde sur la commune.

4 - Carrière

Une visite de la carrière a eu lieu en présence du Président des Carrières de l'Ouest pour les nouveaux conseillers.

5 - Terrain à vendre

Faute de financement d'un futur acquéreur de la parcelle dans le lotissement « Les Chênes », le terrain est, à nouveau, remis en vente.

6 - Assainissement collectif

Madame le Maire informe les conseillers qu'un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres des Maisoncellois raccordés à l'assainissement collectif. En effet, des lingettes sont retrouvées dans la lagune donc ce courrier est distribué à titre d'information et de prévention.

7 - Rendez-vous avec Mme Quemener

Madame le Maire a pris rendez-vous avec Mme Quémener (conseillère aux décideurs locaux) de la Trésorerie le 09 juillet pour évoquer les finances de la commune.

8 - Installation de solutions de rafraîchissement dans les établissements scolaires

Madame le Maire informe les conseillers qu'un mail nous est parvenu en mairie pour la mise en place d'un dispositif exceptionnelle proposé par EDF pour l'installation de solution de rafraîchissement dans les établissements scolaires dans un contexte de canicule. Une prime d'un remboursement de 400€ par équipement mobile de rafraîchissement (brasseur d'air, brumisateur, climatiseurs, ventilateur) acheté.

9 - Compte rendu du conseil d'école

Mme Cécile GENDRON-BOULAY présente les effectifs à la rentrée de septembre. Le RPI comptera 52 élèves répartis de la façon suivante

- 14 élèves PS-MS
- 17 élèves GS-CP-CE1
- 21 élèves CE2-CM1-CM2

Une cérémonie de remise de clé USB a eu lieu le mardi 30 juin pour les élèves de CM2 allant au collège à la rentrée prochaine.

10 - Soirée découverte sur le site de l'observatoire de Maisoncelles-du-Maine

Madame le Maire rappelle la soirée découverte sur le site de l'observatoire le jeudi 9 juillet.

11 - Chantier « argent de poche »

Madame le Maire rappelle que le dispositif du chantier argent de poche commence la semaine 28 et ils seront au nombre de 9 participants.

Prochaines réunions de conseil

- Jeudi 10 septembre
- Mardi 13 octobre
- Jeudi 19 novembre

Réunion commission urbanisme le lundi 20 juillet à 19h

Séance levée à 22h45

Le Maire
T. DAUVEL

Le secrétaire
G. TESTIER